Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres

Siège social :
Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :
12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 FEVRIER 2026

-

EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Date de la convocation : 18 février 2026

L'an deux mil vingt et six, le 24 du mois de février à 17h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	
THARAUD Hervé	
ANTONIAZZI Jocelyne *(à compter de D AC n°004/2026)*	BOISARD Joachim
BLOT Eric	
MASSIAS Michel	
CAZENAVE Didier	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
NOMPEIX Claude	
FROMENTIER Jacky	
GIRARD Philippe	
DUBREUIL Thierry	
VEYSSIERE André	
NOUAUD Stéphane *(à compter de D AEP n°007/2026)*	
CHALENGEAS Renaud	
LAMAISON Jean-Luc	HOUELBEC Mickaël
VIANDON Catherine	
BALLESTER Pierrick	
TRAVAILLOT Josette	
MATTIAUDA Sylvain	
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON -** Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Approbation du PV du 02 février 2026	
Délibérations	
Numéro	*Objet*
AC 004/2026	Convention de participation à l'investissement de l'assainissement collectif entre le Syndicat et GIRONDE HABITAT
AEP 006/2026 AC 005/2026 ANC 002/2026	Débats d'Orientations Budgétaires 2026
AEP 007/2026 AC 006/2026	Fixation des Tarifs de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif
Questions diverses	

A dix-sept heures et trente minutes,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Désignation du secrétaire de séance
-
Tempête NILS – Assainissement collectif
-
Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur **Renaud CHALENGEAS** délégué de MOULON est désigné comme secrétaire de séance.
Renaud CHALENGEAS accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Tempête NILS – Assainissement collectif

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer les répercussions de la Tempête NILS sur les systèmes d'assainissement collectif.

Monsieur le **Directeur** présente les contraintes subies par les systèmes d'assainissement collectif de notre territoire suite à la Tempête NILS après un épisode pluvieux démarré au mois de janvier dernier. Il ajoute que la distribution d'eau potable n'a pas été impacté par cet évènement. L'engorgement des réseaux sous-vide d'IZON et de VAYRES a concerné environ 30 bâches de transfert contre plus de 80 lors de l'épisode 2023-2024. Les travaux engagés ont permis de limiter ces saturations mais il reste toutefois des aménagements à finaliser. Les coupures électriques ont été très nombreuses impactant notamment les postes de relevage. Des moyens supplémentaires ont été mobilisés par l'exploitant. Une communication ciblée a été faite pour informer au mieux les usagers concernés.

Actualités
Tempête NILS – Assainissement collectif

- **Tempête NILS** qui suit un évènement pluvieux débuté en Janvier 2026 :
  - **Engorgement** des réseaux sous vide d'Izon et de Vayres
  - **Coupure électrique** sur plusieurs communes impactant le fonctionnement des équipements (STEP, PR, …)
  - **Exploitation** : Mobilisation de moyens supplémentaires (camions hydrocureurs, personnels dédiés, …)
  - **Communication** : Publication web / PanneauPocket

4

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Jean-Luc LAMAISON s'interroge sur l'impact qu'ont eues les coupures électriques sur le poste de relevage de la Nace à NERIGEAN.

Monsieur le **Directeur** répond que la mise en place d'un groupe électrogène ne s'impose pas systématiquement et que des pompages par camions peuvent permettre d'attendre le rétablissement de l'alimentation électrique. Sur ce poste, le volume collecté a pu être stocké dans l'ouvrage.

Jean-Luc LAMAISON précise qu'il n'y a pas de pompage durant les coupures électriques.

Monsieur le **Directeur** confirme qu'à sa connaissance ce poste n'a pas eu besoin d'intervention de ce type.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 02 février 2026.

Jean-Luc LAMAISON fait remarquer que ses propos retranscrits à la page 19 ne sont pas exacts. En effet, il précise que : « cette démarche est gênante sur la forme et non sur le fond » et non que « cette démarche est gênante sur le fond et non sur la forme ». Cette intervention change fondamentalement le sens de sa pensée.

Monsieur le **Directeur** confirme qu'il s'agit d'une erreur de retranscription.

Monsieur le **Président** propose de modifier le PV dans ce sens et de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 02 février 2026.

Le **Président** remercie l'assemblée et le secrétaire de séance **Philippe GIRARD**.

<u>Observation</u> :

Jocelyne ANTONIAZZI rejoint l'Assemblée. Elle participera aux votes des prochaines délibérations.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Convention

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que dans le cadre d'un programme d'aménagement de la Résidence le Graveyron de 25 logements - situé Avenue de Cavernes sur la commune d'IZON, l'extension du réseau public de collecte des eaux usées (système sous-vide) est nécessaire pour desservir ce projet.

Compte tenu du linéaire de réseau important à mettre en œuvre, du délai de réception souhaité et du coût financier généré, GIRONDE HABITAT valide la réalisation de ces travaux.

Afin de valider cette démarche, la signature d'une convention de participation à l'investissement de l'assainissement collectif est indispensable. Elle permettra d'arrêter les modalités et la date de mise en œuvre effective.

AC n°004/2026 – Convention de participation à l'investissement pour l'assainissement collectif entre le Syndicat et GIRONDE HABITAT

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** décrit les objectifs de cette convention visant à assurer l'extension du réseau public de collecte des eaux usées permettant de collecter le projet de la Résidence le Graveyron de 25 logements porté par **GIRONDE HABITAT** représenté par Sigrid MONNIER. La convention permet de valider la réalisation de ces travaux dont le financement sera assuré par les PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif) qui seront perçues au raccordement effectif du projet à savoir 63 800 €.

Délibération n° AC 004-2026
Convention de participation à l'investissement de l'assainissement collectif

- **Extension nécessaire pour collecter un projet de construction :**
  - Linéaire de réseau important et équipements spécifiques,
  - Délai de réception,
  - Coût financier.
- Le **promoteur de l'opération** valide la réalisation de ces travaux, **sous maîtrise d'ouvrage publique**, nécessitant la signature d'une **convention**.

6

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

- **IZON** : RESIDENCE LE GRAVEYRON située Avenue de Cavernes représentée par GIRONDE HABITAT – Sigrid MONNIER

- **Résidence de 25 logements**
  - Travaux : 60 000 €
  - PFAC : *63 800 €*

7

Décision :

Afin de pouvoir valider cette démarche et au vu des engagements proposés par **GIRONDE HABITAT**, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à mener les discussions et à signer la convention.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cette convention avec GIRONDE HABITAT.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical, que dans un délai de deux mois avant l'examen du budget primitif, le DOB est basé sur l'élaboration d'un rapport qui doit faire état des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et la gestion de la dette. Ce rapport comporte également une présentation des effectifs de la structure et de l'évolution de ces dépenses. Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur ce rapport et il doit faire l'objet d'un vote.
Il consiste à dresser un état des lieux de la situation financière du Syndicat pour mieux cerner les marges de manœuvre à moyen terme et ainsi définir les priorités en terme d'investissements et les financements correspondants.

Les rapports de débat d'orientations budgétaires de l'année 2026 ont été transmis aux membres du Comité syndical et vont être présentés.

Un débat s'ensuit qui sera enregistré au procès-verbal de la séance.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** rappelle les cinq grands axes attendus dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ainsi que les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Débat d'Orientations Budgétaires 2026
Cadre réglementaire

Le **Rapport d'Orientations Budgétaires** précise les éléments attendus au DOB, qui peuvent être regroupés selon cinq axes :

-1) une présentation des **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes en investissement et en fonctionnement,
-2) une présentation des **engagements pluriannuels**, notamment en matière d'investissement,
-3) une présentation des **effectifs de la structure**, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière,
-4) une présentation des éléments relatifs à la structure et la gestion de l'**encours de la dette**,
-5) une **analyse des ratios budgétaires et de leur évolution**, permettant de qualifier le projet de budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

8

Débat d'Orientations Budgétaires 2026
Cadre réglementaire

L'article 10 du projet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, prévoit que lors de la présentation des orientations budgétaires, les collectivités présentent leurs objectifs concernant :

-1° L'**évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

-2° L'**évolution du besoin de financement annuel** calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette est défini comme la différence entre les emprunts et le remboursement de la dette.

9

Monsieur le **Directeur** précise que les comptes 2025 ne sont pas arrêtés et que les résultats présentés correspondent à l'exécution budgétaires au 17 février 2026.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Exécutions budgétaires provisoires
Situations financières au 17/02/2026

AEP

EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2025	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
Exploitation	2 196 451,71 €	2 566 544,49 €	370 092,78 €	-402 580,23 €
Investissement	2 781 889,33 €	2 009 216,32 €	- 772 673,01 €	

AC

EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2025	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
Exploitation	1 608 358,38 €	1 554 744,20 €	- 53 614,18 €	3 444,98 €
Investissement	2 742 327,01 €	2 799 386,17 €	57 059,16 €	

ANC

EXECUTION BUDGETAIRE PROVISOIRE 2025	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice par section	Résultat total
Exploitation	91 748,36 €	100 143,74 €	8 395,38 €	5 631,51 €
Investissement	7 440,00 €	4 676,13 €	- 2 763,87 €	

10

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2% par an fixé par la loi de programmation des finances publiques n'est pas respecté par le service public de l'eau potable. Cette augmentation de 3,82% s'explique notamment par l'évolution de la rémunération du Régisseur liée au déploiement de la télérelève.

DOB 2026 – Objectifs chiffrés pour 2026 – Eau potable
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €
Emprunts et dettes assimilées	2 013 437,48	3 236 293,30	3 759 383,39	2 826 827,35
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	500 500,00	600 000,00	600 000,00	646 838,16
BESOIN DE FINANCEMENT	**1 512 937,48**	**2 636 293,30**	**3 159 383,39**	**2 179 989,19**

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 : + 3,82 % (> *aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).*

DEPENSES REELLES	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	2 036 900,00	2 129 000,00	2 210 300,00	+ 3,82%

11

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2% par an fixé par la loi de programmation des finances publiques n'est pas respecté par le service public de l'assainissement collectif. Cette augmentation de 42,50% s'explique notamment par le remboursement de titres sur exercices antérieurs (PFAC) et par la prise en charge d'une partie des charges de personnel (cf clé de répartition).

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Objectifs chiffrés pour 2026 – Assainissement collectif
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €
Emprunts et dettes assimilées	1 810 045,00	3 361 484,86	3 658 797,92	2 530 936,34
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	724 800,00	770 000,00	846 604,13	832 357,90
BESOIN DE FINANCEMENT	**1 085 245,00**	**2 591 484,86**	**2 812 193,79**	**1 698 578,44**

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 : + 42,50 % (*< aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).*

DEPENSES REELLES	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	444 000,00	637 950,00	909 100,00	+ 42,50 %

12

Monsieur le **Directeur** mentionne le besoin de financement et indique que l'objectif de +1,2% par an fixé par la loi de programmation des finances publiques n'est pas respecté par le service public de l'assainissement non collectif. Cette augmentation de 30,28% s'explique notamment par la prise en charge d'une partie des charges de personnel (cf clé de répartition).

DOB 2026 – Objectifs chiffrés pour 2026 – Assainissement non collectif
Loi de Finances

- Evolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette :

BESOIN DE FINANCEMENT	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €
Emprunts et dettes assimilées	2 455,86	0,00	0,00	4 345,07
Emprunt et dettes assimilées (capital d'emprunts)	0,00	0,00	0,00	0,00
BESOIN DE FINANCEMENT	**2 455,86**	**0,00**	**0,00**	**4 345,07**

- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 : + 30,28 % (*< aux 1,2 % par an fixés comme objectif par la loi de programmation des finances publiques).*

DEPENSES	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	Evolution : n / n-1
Total des dépenses réelles d'exploitation	202 500,00	101 400,00	132 100,00	30,28 %

13

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2026 pour le service public d'eau potable avec une hypothèse d'évolution tarifaire intégrant une augmentation de la part variable de + 0,40 €/m³.
Le diagramme montre une part importante du projet de BP 2026 consacrée à la section d'investissement afin de répondre aux engagements de renouvellement de réseaux et de mise en œuvre d'actions d'économie de la ressource en eau (Plan économies d'eau 2023-2032).

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Projet de BP 2026 – Eau potable
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2026 :

Tarif de l'eau potable		2023	2024	2025	2026
Collectivité	Prix au m³	1,55 €	1,60 €	1,65 €	2,05 €
	Prime Syndicale	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2023	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT	2 961 450,00 €	3 202 188,20 €	3 655 741,61 €
INVESTISSEMENT	4 618 208,00 €	5 627 674,50 €	5 699 599,54 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2026 :

SECTION	DOB 2026
FONCTIONNEMENT	3 789 300,00 €
INVESTISSEMENT	5 754 000,00 €

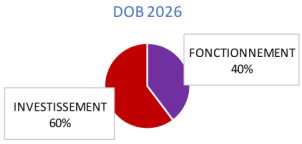

14

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2026 pour le service public d'assainissement collectif avec une hypothèse d'évolution tarifaire intégrant une augmentation de la part variable de + 0,05 €/m³.
Le diagramme montre une part très importante du projet de BP 2026 consacrée à la section d'investissement (montant des travaux importants, …).

DOB 2026 – Projet de BP 2026 – Assainissement collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2026 :

Tarif de l'assainissement collectif		2023	2024	2025	2026
Collectivité	Prix au m³	0,80 €	0,95 €	1,10 €	1,15 €
	Prime Syndicale	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €
Part Délégataire	Prix au m³	1,7878 €	1,5230 €	1,5497 €	1,5280 €
	Prime fixe annuelle	81,84 €	74,00 €	75,30 €	74,24 €

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2023	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT	2 899 170,00 €	1 652 273,07 €	2 143 773,30 €
INVESTISSEMENT	6 283 967,00 €	7 029 650,49 €	5 697 639,95 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2026 :

SECTION	DOB 2026
FONCTIONNEMENT	2 155 500,00 €
INVESTISSEMENT	5 184 500,00 €

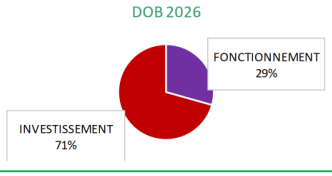

15

Monsieur le **Directeur** explicite le projet de BP 2026 pour le service public d'assainissement non collectif avec une hypothèse d'évolution tarifaire basé sur les tarifs votés pour la période 2022-2027.
Le diagramme montre une part très importante du projet de BP 2026 consacrée à la section de fonctionnement (charges de personnel et rémunération du prestataire).

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Projet de BP 2026 – Assainissement non collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

Evolution tarifaire proposée pour l'exercice 2026 :

Type d'installation	Type de contrôle	Redevance	Modalités de facturation
	2022-2027	2022-2027	2022-2027
Installation neuve ou réhabilitée	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et réhabilitées	135 €	Facturé au propriétaire par un titre de recette
			Facturé au propriétaire par un titre de recette
Installation existante	Contrôle périodique des installations existantes	135 €	6 annuités de 22,5 € chacune facturées à l'usager sur la facture d'eau (relève)
	Contrôle lors d'une transaction immobilière	135 €	Facturé au demandeur par un titre de recette

Budgets des exercices précédents :

SECTION	BP 2023	BP 2024	BP 2025
FONCTIONNEMENT	213 500,00 €	111 706,45 €	136 776,13 €
INVESTISSEMENT	29 000,00 €	30 030,20 €	34 705,39 €

Budget prévisionnel proposé pour l'exercice 2026 :

SECTION	DOB 2026
FONCTIONNEMENT	130 000,00 €
INVESTISSEMENT	40 500,00 €

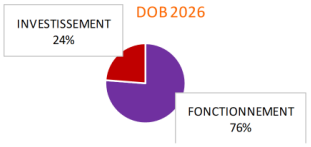

16

Monsieur le **Directeur** rappelle les volumes facturés / contrôles effectués sur les exercices 2022 à 2024. Les volumes sont en baisse depuis 2022 pour l'eau potable (accueil de nouvelles populations et impact climatique) et pour l'assainissement collectif (extension du réseau public de collecte des eaux usées). Le nombre de contrôles en assainissement non collectif a fortement diminué en lien avec la fin de la mission de prestation de contrôles et le ralentissement des constructions depuis 2022 – 2023.

DOB 2026 – Volumes facturés / Contrôles effectués
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes

AEP

VOLUMES	2022	2023	2024
Volumes facturés en m³	1 369 577	1 320 520	1 291 455

AC

VOLUMES	2022	2023	2024
Volumes facturés en m³	736 248	732 614	694 579

ANC

CONTRÔLE	2022	2023	2024
Installations neuves/réhabilitées	21	36	44
Installations existantes	1311	678	17
Vente ou cession immobilière	82	52	46

17

Monsieur le **Directeur** met en perspective les dépenses et les recettes réelles de fonctionnement des trois services.

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'eau potable va connaître une légère diminution sur l'exercice 2026. Les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.
L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'eau potable connaîtraient, selon les hypothèses formulées, une augmentation importante sur l'exercice 2026 notamment sur le chapitre suivant : surtaxe .

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Dépenses réelles – Eau potable

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

DEPENSES REELLES				BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €	
		Chapitre	Libellé					
EXPLOITATION	Opérations réelles	011	Charges à caractère général	194 400,00	212 600,00	212 900,00	180 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	306 300,00	355 200,00	366 200,00	400 000,00	18,31%
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	1 225 000,00	1 215 000,00	1 225 000,00	1 200 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services		**1 725 700,00**	**1 782 800,00**	**1 804 100,00**	**1 780 000,00**	
		66	Charges financières	205 000,00	240 000,00	250 000,00	267 512,88	
		67	Charges exceptionnelles	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 500,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	100 000,00	100 000,00	150 000,00	130 700,00	5,98%
		Total des dépenses réelles d'exploitation		**2 036 900,00**	**2 129 000,00**	**2 210 300,00**	**2 184 712,88**	**- 1,16%**

18

DOB 2026 – Recettes réel

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

RECETTES REELLES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Surtaxe syndicale	2 205 227,33	2 321 543,94	2 512 995,49	3 000 000,00
		Montant de la part variable €		1,55	1,60	1,65	2,05
		Montant de la part fixe €		30,00	30,00	30,00	30,00
		74	Subventions d'exploitation - Subventions	15 916,73	15 916,73	10 609,28	10 009,05

21

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement collectif va connaître une diminution importante sur l'exercice 2026. Les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.
L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement collectif connaîtraient, selon les hypothèses formulées, une légère augmentation sur l'exercice 2026 sur le chapitre suivant : surtaxe. Il est à noter que les primes pour épuration versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne sont arrêtées depuis l'exercice 2023.

DOB 2026 – Dépenses réelles – Assainissement collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

DEPENSES REELLES				BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €	
		Chapitre	Libellé					
EXPLOITATION	Opérations réelles	011	Charges à caractère générale	34 000,00	37 500,00	43 000,00	30 000,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	99 450,00	100 000,00	140 000,00	21,77%
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	13 000,00	3 100,00	3 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services		**37 000,00**	**149 950,00**	**146 100,00**	**173 000,00**	
		66	Charges financières	327 000,00	330 000,00	371 000,00	375 164,23	
		67	Charges exceptionnelles	53 000,00	103 000,00	302 000,00	50 000,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00	30 000,00	30 000,00	5 000,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	25 000,00	25 000,00	60 000,00	40 000,00	6,22%
		Total des dépenses réelles d'exploitation		**444 000,00**	**637 950,00**	**909 100,00**	**643 164,23**	**- 29,25%**

19

DOB 2026 – Recettes réelles – Assainissement collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

RECETTES REELLES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Surtaxe syndicale + Participations	1 045 872,00	1 495 549,21	1 359 473,79	1 800 000,00
		Montant de la part variable €		0,80	0,95	1,10	1,15
		Montant de la part fixe €		30,00	30,00	30,00	30,00
		74	Subventions d'exploitation - Primes pour épuration	0,00	0,00	0,00	0,00
			Subventions d'exploitation - Subventions	2 037,76	1 018,88	0,00	

RECETTES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
		70	70611 - Surtaxe syndicale	828 695,00	914 416,21	997 366,79	1 800 000,00
			704 - PFB				
			7068 - PFAC	217 177,00	581 133,00	362 107,00	

23

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement non collectif va connaître une légère diminution sur l'exercice 2026. Les dépenses imprévues sont majorées dans la limite du cadre réglementaire.
L'évolution des recettes réelles de fonctionnement pour le service public de l'assainissement non collectif va connaître une légère augmentation sur l'exercice 2026 sur le chapitre redevances syndicales.

DOB 2026 – Dépenses réelles – Assainissement non collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des dépenses

DEPENSES REELLES				BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €	
		Chapitre	Libellé					
EXPLOITATION	Opérations réelles	011	Charges à caractère générale	134 000,00	31 800,00	47 700,00	50 411,00	
		012	Charges de personnel et frais assimilés	55 000,00	53 800,00	62 200,00	60 000,00	49,54%
		014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	
		65	Autres charges de gestion courante	10 100,00	10 100,00	10 100,00	5 000,00	
		Total des dépenses de gestion des services		**199 100,00**	**95 700,00**	**120 000,00**	**115 411,00**	
		66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
		67	Charges exceptionnelles	1 200,00	1 200,00	1 100,00	1 200,00	
		68	Dotations aux provisions et dépréciations	200,00	2 500,00	2 000,00	2 500,00	
		69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	
		022	Dépenses imprévues (exploitation)	2 000,00	2 000,00	9 000,00	2 000,00	1,65%
		Total des dépenses réelles d'exploitation		**202 500,00**	**101 400,00**	**132 100,00**	**121 111,00**	**- 8,32%**

20

DOB 2026 – Recettes réelles – Assainissement non collectif

Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'exploitation

RECETTES REELLES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
EXPLOITATION	Opérations réelles	70	Redevances syndicales	86 295,73	95 156,23	95 091,71	95 497,99
		Montant de la redevance - neuf €		135	135	135	135
		Montant de la redevance - existant €		22,5	22,5	22,5	22,5
		74	Subventions d'exploitation - Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
		70	7062 - Redevances syndicales	76 275,73	79 841,23	78 621,71	95 497,99
			7062 - Contrôle neuf	6 105,00	9 105,00	5 940,00	
			7062 - Contrôle vente	3 915,00	6 210,00	10 530,00	

25

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Monsieur le **Directeur** explicite les recettes réelles d'investissement pour les trois services.
Ces recettes sont composées par l'autofinancement, les subventions et le recours à l'emprunt pour 2026.

L'évolution des recettes réelles d'investissement pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif connaîtraient une augmentation sur l'exercice 2026 sur les chapitres suivants : subventions (auprès de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental de la Gironde) et emprunts et dettes assimilées (selon les réalisations effectives).
L'évolution des recettes réelles d'investissement pour le service public de l'assainissement non collectif connaîtraient une stabilité sur l'exercice 2026.

DOB 2026 – Recettes réelles – Eau potable
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	13	Subventions d'investissement - Participations	0,00	0,00	0,00	300 000,00
			Subventions d'investissement - Subventions	0,00	0,00	0,00	
		16	Emprunts et dettes assimilées	1 200 000,00	1 000 000,00	1 500 000,00	2 826 827,35
		106	Réserves	463 838,41	0,00	4 338,06	1 022 585,53

22

DOB 2026 – Recettes réelles – Assainissement collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	13	Subventions d'investissement - Participations	0,00	0,00	0,00	200 000,00
			Subventions d'investissement - Subventions	0,00	0,00	70 000,00	
		16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	1 500 000,00	2 000 000,00	2 530 936,34
		106	Réserves	349 824,60	1 653 842,56	0,00	0,00

24

DOB 2026 – Recettes réelles – Assainissement non collectif
Axe 1 : Evolutions prévisionnelles des recettes d'investissement

RECETTES REELLES				CA 2023 €	CFU 2024 €	CFU 2025 (provisoire) €	DOB 2026 €
		Chapitre	Libellé				
INVESTISSEMENT	Opérations réelles	13	Subventions d'investissement - Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00
		16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	4 345,07
		106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

26

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Monsieur le **Directeur** présente les crédits proposés pour les études, travaux et contrôles. Il est à noter que le nouveau contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif a fait évoluer son régime fiscal au regard de la TVA.

DOB 2026 – Travaux / Etudes
Axe 2 : Engagements en matière d'investissement

AEP			
	DOB	Etudes et Travaux de renouvellement, de renforcement et d'extension des ouvrages et des réseaux d'eau potable	3 810 397,83 €
		Maîtrise d'œuvre et divers	308 951,18 €
		Total HT	4 119 349,00 €

AC			
	DOB	Etudes et Travaux d'extension et de renouvellement des ouvrages et des réseaux d'assainissement collectif	3 578 074,83 €
		Maîtrise d'œuvre et divers	290 114,18 €
		Total HT	3 868 189,00 €

ANC			
	DOB	Etude pour le contrôle des installations existantes	46 630,18 €
		Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et divers	3 780,83 €
		Total HT	50 411,00 €

27

Monsieur le **Directeur** explicite les projets de travaux et de contrôles pour les trois services.

Pour l'eau potable, les opérations transversales – *Fonds libres* et *Renouvellement de branchements*, *Economie d'eau* (pour notamment la distribution de kits) et *Modulation de pression* (pour limiter le volume des pertes et les contraintes sur les équipements sur certains secteurs adaptés à cette pratique) sont reconduites. Les travaux liés au renouvellement des réseaux avec la quantification des volumes économisables et la mise en œuvre du Forage de substitution de CADARSAC sont priorisés.

Pour l'assainissement collectif, les opérations en cours sont reportées et notamment celles liées à la sécurisation du système d'assainissement sous vide *Réhabilitation système d'assainissement sous vide* et *Modification réseau CV1* sur IZON. Les opérations *Diagnostics périodiques et permanents* et *REUT* (Réutilisation des Eaux Usées Traitées) sont également reconduites.

Les opérations décrites sont classées par priorité avec des objectifs décrits et pourront être modulées d'ici aux votes des budgets primitifs 2026 en fonction des besoins exprimés.

DOB 2026 – Travaux / Etudes en cours - Eau potable
Axe 2 : Engagements en matière d'investissement

Libellé	OBJECTIFS – PRIORITE	OBJECTIFS – RESULTATS ATTENDUS	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2025	DOB 2026
			HT		
DP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	3	Travaux non programmés (hors tranche)	300 000,00 €	21 720,00 €	321 720,00 €
DP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	1	Renouvellement de branchements pour limiter un important volume de fuite	200 000,00 €	68 607,00 €	268 607,00 €
DP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	1	Optimiser quantitativement la ressource en eau (ressource de substitution)	1 000 000,00 €	395,00 €	1 000 395,00 €
DP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marcillac - Cordes	3	-	34 000,00 €	16 000,00 €	50 000,00 €
DP 65 - Grézillac : Pont de Lisandre	3	-	1 000,00 €		1 000,00 €
DP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	1	Finaliser l'étude diagnostique	10 000,00 €	1 935,00 €	11 935,00 €
DP 75 - Vayres - Chemin de Gayac	2	Déplacer en domaine public une conduite structurante	10 000,00 €		10 000,00 €
DP 81 - Arveyres - Route de Demazac/LD Tillède	3	-	1 000,00 €		1 000,00 €
DP 86 - Vayres - Avenue de Libourne	3	-	1 000,00 €		1 000,00 €
DP 87 - Daignac - LD le Bourg	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 603 m^3/an)	160 000,00 €		160 000,00 €
DP 88 - Espiet - LD Vallée	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 1 981 m^3/an)	50 000,00 €	111 892,00 €	161 892,00 €
DP 89 - Grézillac - Route de Gariga	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 2 345 m^3/an)	310 000,00 €		310 000,00 €
DP 90 - Moulon - RD 128	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 38 m^3/an)	35 000,00 €		35 000,00 €
DP 91 - Nérigean - Route du Grand Bos/LD Roquemue/LD Centre	3	-	2 000,00 €		2 000,00 €
DP 92 - Saint Germain du Puch - Ruelle Giraud Arnaud	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 110 m^3/an)	10 000,00 €		10 000,00 €
DP 93 - Vayres - Chemin du Prieuré	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 1 063 m^3/an)	145 000,00 €		145 000,00 €
DP 94 - Economie d'eau	1	Communication et équipements hydro-économes	150 000,00 €		150 000,00 €
DP 95 - Modulation de pression	1	Réguler la pression de distribution pour protéger les conduites et maîtriser le volume de fuite.	200 000,00 €		200 000,00 €
DP 97 - Izon - Divers secteurs	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 5 720 m^3/an)	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
DP 98 - Saint Germain du Puch - Route de Libourne	2	Déplacer en domaine public une conduite structurante	150 000,00 €		150 000,00 €
DP 99 - Diagnostics forages	1	Obligation réglementaire - Identifier les problématiques sur les forages de CADARSAC, GENISSAC, IZON et MOULON	150 000,00 €		150 000,00 €
DP 110 - Génissac - Case Production Caraudonne	1	Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite	100 000,00 €		100 000,00 €
DP 111 - Saint Quentin de Baron - Route de l'Entre-Deux-Mers	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 600 m^3/an)	130 000,00 €		130 000,00 €
DP 112 - Nérigean - Route du Stade / RD 241	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 500 m^3/an)	150 000,00 €		150 000,00 €
DP 113 - Tizac de Curton / RD 936	1	PPI - Renouvellement de conduite pour limiter un important volume de fuite (≈ 2000 m^3/an)	400 000,00 €		400 000,00 €
TOTAL			**3 699 000,00 €**	**420 349,00 €**	**4 119 349,00 €**

28

DOB 2026 – Travaux / Etudes en cours – Assainissement collectif
Axe 2 : Engagements en matière d'investissement

Libellé	OBJECTIFS – PRIORITE	OBJECTIFS – RESULTATS ATTENDUS	PROPOSITIONS NOUVELLES	RAR 2025	DOB 2026
			HT		
DP 1000 - Arveyres : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	30 000,00 €	920,00 €	30 920,00 €
DP 1100 - Génissac : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
DP 1200 - Izon : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	80 000,00 €	- €	80 000,00 €
DP 1209 - Izon : Optimisation STEP IZON	2	Etendre la capacité de traitement et rénover certains ouvrages (habillage filière boues, ...)	100 000,00 €	- €	100 000,00 €
DP 1224 - Izon : Chemin de Lavergne	3	Extension de la collecte en assainissement collectif	100 000,00 €		100 000,00 €
DP 1225 - Izon : Modification réseau CV 1	1	Délester la charge de pollution sur la STEP IZON Bourg (5000 EH) et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement sous vide	200 000,00 €	- €	200 000,00 €
DP 1226 - Izon : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	1	Sécuriser le fonctionnement du système sous vide en jugulant les eaux parasites	500 000,00 €	- €	500 000,00 €
DP 1227 - Izon : Avenue de Saint Pardon	1	Délester la charge de pollution sur la STEP IZON Bourg (5000 EH) et améliorer le fonctionnement du système d'assainissement sous vide	- €		- €
DP 1228 - Izon : Avenue des Anciens Combattants	1	Sécuriser le fonctionnement du système sous vide en jugulant les eaux parasites et projet(s) immobilier(s)	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
DP 1229 - Izon : Route d'Anglumeau	1	Projet immobilier	40 000,00 €		40 000,00 €
DP 1231 - Izon : Résidence Envayran	2	Projet immobilier	60 000,00 €		60 000,00 €
DP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €		10 000,00 €
DP 1304 - Saint Germain du Puch : Collecte Salles / LD Marcillac	1	Transformation de la STEP de Salles en PR (obsolescence du traitement) et extension de la collecte en assainissement collectif. Mutualisation avec l'eau potable	40 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €
DP 1400 - Vayres : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	100 000,00 €		100 000,00 €
DP 1412 - Vayres : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	1	Sécuriser le fonctionnement du système sous vide en jugulant les eaux parasites	400 000,00 €	9 719,00 €	409 719,00 €
DP 1413 - Vayres - Hameau d'Artigues	1	Projet immobilier	- €	16 250,00 €	16 250,00 €
DP 1414 - Vayres - Thil/La Placette	1	Améliorer le fonctionnement du système d'assainissement sous vide et connecter plusieurs projets immobiliers	565 000,00 €	- €	565 000,00 €
DP 1500 - Nérigean : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
DP 1600 - Moulon : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
DP 1601 - Moulon : Réhabilitation Lagunage	1	Obligation réglementaire - Réhabilitation des lagunes 1, 2 et 3	300 000,00 €	130 000,00 €	430 000,00 €
DP 1602 - Moulon : PR Moulin de Battant	1	Mutualisation des travaux avec la réhabilitation du Lagunage	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
DP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	15 000,00 €		15 000,00 €
DP 1708 - Saint Quentin de Baron : STEP/Membranes	2	Remplacer les membranes de la STEP Saint Quentin de Baron (6000 EH)	250 000,00 €		250 000,00 €
DP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	3	-	6 000,00 €		6 000,00 €
DP 1801 - Diagnostics périodique et permanent	1	Obligation réglementaire - Identifier les problématiques sur la collecte et le traitement (ARVEYRES, SAINT GERMAIN DU PUCH et SAINT QUENTIN DE BARON)	300 000,00 €	140 300,00 €	440 300,00 €
DP 1802 - REUT	2	Etudier et mettre en œuvre des solutions de réutilisation des eaux usées traitées	150 000,00 €		150 000,00 €
DP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €		10 000,00 €
DP 3000 - Lugaignac : Fonds libres	3	Travaux non programmés (hors tranche)	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL			**3 416 000,00 €**	**477 189,00 €**	**3 893 189,00 €**

29

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Monsieur le **Directeur** rappelle que depuis 2024 les charges de personnel sont répartis sur les budgets de l'eau potable et de l'assainissement collectif. Un clé de répartition s'appuyant sur le nombre d'abonnés et le temps de travail pondère les effectifs et les charges associées à 61% pour l'eau potable et à 39% pour l'assainissement collectif. Une adaptation de cette clé de répartition intégrant l'assainissement non collectif a été validée en 2025. L'affectation des effectifs et les charges de personnel associées pour les services public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif sont présentées en appliquant la clé de répartition.

DOB 2026
Effectif – Clé de répartition par service

DONNEES	EAU POTABLE *Données actualisées au 31/12/23*	ASSAINISSEMENT COLLECTIF *Données actualisées au 31/12/23*	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF *Données actualisées au 31/12/23*
	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés	Nombre d'abonnés estimés
TERRITOIRE SIAEPA REGION D'ARVEYRES	12 108	7 630	4 478
REPARTITION TEMPS DE TRAVAIL	50%	32%	18%
CLE DE REPARTITION	50%	35%	15%

EFFECTIFS	EAU POTABLE	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
FONCTIONS	Répartition du temps de travail	Répartition du temps de travail	Répartition du temps de travail
Président	50%	35%	15%
1er Vice-président			
2nd Vice-présidente			
Directeur			
Secrétaire Générale			
Secrétaire Comptable			
Technicien			
Technicien			

30

DOB 2026 - Effectif – Eau potable
Axe 3 : Effectifs (rémunération, évolution, …)

Effectifs		Catégorie d'emploi					
		A	A	B	B	B	C
Grade		Ingénieur	Attaché	Rédacteur	Technicien	Technicien contractuel	Adjoint Administratif
2023	ETP	1	1	1	0,8	1	1 *Placé en position de surnombre*
2024	ETP	1	1	1	0,8	1	1 *Placé en position de surnombre*
2025	ETP	1	1	1	0,8	0,25	

Rémunérations - agents	2023 €	2024 €	2025 €	DOB 2026 €
Bruts	180 825,93	164 276,70	175 630,30	
Charges patronales	72 948,11	63 704,57	73 360,77	
Coût des agents	**253 774,04**	**227 981,27**	**248 991,07**	0,00
Indemnités - élus	**2023 €**	**2024 €**	**2025 €**	**DOB 2026 €**
Bruts	22 421,46	22818,73	22 724,64	
Charges patronales	941,64	2693,51	1 358,52	
Coût des élus	**23 363,10**	**25 512,24**	**24 083,16**	0,00
Total chapitre 12	**306 300,00**	**355 200,00**	**366 200,00**	400 000,00

31

DOB 2026 - Effectif – Assainissement collectif
Axe 3 : Effectifs (rémunération, évolution, …)

Effectifs		Catégorie d'emploi				
		A	A	B	B	C
Grade		Ingénieur	Attaché	Rédacteur	Technicien	Adjoint Administratif
2023	ETP					
2024	ETP					
2025	ETP					

Rémunérations - agents	2023 €	2024 €	2025 €	DOB 2026 €
Bruts				
Charges patronales				
Coût des agents	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Indemnités - élus	**2023 €**	**2024 €**	**2025 €**	**DOB 2026 €**
Bruts				
Charges patronales				
Coût des élus	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Total chapitre 12	**0,00**	**99 450,00**	**100 000,00**	140 000,00

32

DOB 2026 - Effectif – Assainissement non collectif
Axe 3 : Effectifs (rémunération, évolution, …)

Effectifs		Catégorie d'emploi		
		B	B	C
Grade		Technicien	Technicien contractuel	Adjoint Administratif
2023	ETP	-	1	-
2024	ETP	-	1	-
2025	ETP	-	0,25	

Rémunérations - agents	2023 €	2024 €	2025 €	DOB 2026 €
Bruts	30 198,05	31 001,12	8 869,52	
Charges patronales	12 440,04	12 792,22	3 661,31	
Coût des agents	**42 638,09**	**43 793,34**	**12 530,83**	0,00
Indemnités - élus	**2023 €**	**2024 €**	**2025 €**	**DOB 2026 €**
Bruts				
Charges patronales				
Coût des élus	**0,00**	**0,00**	**0,00**	0,00
Total chapitre 12	**55 000,00**	**53 800,00**	**62 200,00**	60 000,00

33

Monsieur le **Directeur** explicite l'épargne brute et l'épargne nette calculées en fonction des prévisionnels présentés dans le ROB 2026. L'épargne nette et l'épargne brute augmentent pour les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

DOB 2026 – Epargne – Eau potable
Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 743 962,00	3 093 441,20	3 546 996,61	3 679 300,00
Dépenses réelles de fonctionnement	2 036 900,00	2 129 000,00	2 210 300,00	2 184 712,88
Epargne brute	**707 062,00**	**964 441,20**	**1 336 696,61**	**1 494 587,12**
Remboursement du capital de la dette	500 500,00	600 000,00	600 000,00	646 838,16
Epargne nette	**206 562,00**	**364 441,20**	**736 696,61**	**847 748,96**

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

34

DOB 2026 – Epargne – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €
Recettes réelles de fonctionnement	2 514 740,00	1 461 558,14	1 950 391,37	1 966 785,00
Dépenses réelles de fonctionnement	444 000,00	637 950,00	909 100,00	643 164,23
Epargne brute	**2 070 740,00**	**823 608,14**	**1 041 291,37**	**1 323 620,77**
Remboursement du capital de la dette	724 800,00	770 000,00	846 604,13	832 357,90
Epargne nette	**1 345 940,00**	**53 608,14**	**194 687,24**	**491 262,87**

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

35

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Epargne – Assainissement non collectif
Axes 4-5 : Epargne

EPARGNE	BP 2023 €	BP 2024 €	BP 2025 €	DOB 2026 €
Recettes réelles de fonctionnement	213 500,00	111 706,45	136 776,13	130 000,00
Dépenses réelles de fonctionnement	202 500,00	106 013,45	132 100,00	121 111,00
Epargne brute	**11 000,00**	**5 693,00**	**4 676,13**	**8 889,00**
Remboursement du capital de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00
Epargne nette	**11 000,00**	**5 693,00**	**4 676,13**	**8 889,00**

L'épargne brute appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année, diminuée des intérêts de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements.

36

Monsieur le **Directeur** explicite les emprunts en cours et les emprunts finalisés sur le dernier exercice pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif (organisme prêteur, taux, date de fin, capital emprunté, annuités en capital et en intérêts). A partir de l'encours de la dette et de l'épargne brute, le ratio de désendettement calculé montre une réduction du nombre d'année pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif. Le service public d'assainissement non collectif n'a pas d'emprunt en cours.

DOB 2026 – Dette – Eau potable
Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

Statut	Organisme prêteur	Taux	Date d'obtention	Date de fin	Capital emprunté	c (1641)	i (66111)	TOTAL
En cours	Banque Postale	3,56 %	25/07/2025	01/09/2040	1 500 000,00 €	25 000,00 €	13 127,50 €	38 127,50 €
						25 000,00 €	12 905,00 €	37 905,00 €
						25 000,00 €	12 682,50 €	37 682,50 €
						25 000,00 €	12 460,00 €	37 460,00 €
	Crédit Mutuel du SO	3,72 %	30/07/2024	30/06/2039	1 000 000,00 €	13 237,50 €	8 584,81 €	21 822,31 €
						13 360,61 €	8 461,70 €	21 822,31 €
						13 484,87 €	8 337,44 €	21 822,31 €
						13 610,28 €	8 212,03 €	21 822,31 €
	Crédit Mutuel du SO	3,94 %	30/08/2023	30/05/2038	1 200 000,00 €	10 843,97 €	10 904,37 €	21 748,34 €
						10 950,79 €	10 797,55 €	21 748,34 €
						11 058,65 €	10 689,69 €	21 748,34 €
						11 167,58 €	10 580,76 €	21 748,34 €
	Caisse d'Epargne	2,45 %	14/06/2022	05/08/2037	1 000 000,00 €	60 185,06 €	20 284,62 €	80 469,68 €
	Caisse d'Epargne	0,73 %	15/12/2021	15/12/2036	500 000,00 €	32 597,76 €	2 715,27 €	35 313,03 €
	Caisse d'Epargne	1,25 %	06/08/2019	06/08/2034	800 000,00 €	52 599,11 €	6 222,06 €	58 821,17 €
	Crédit Agricole	1,69 %	20/12/2018	05/02/2034	500 000,00 €	32 793,44 €	4 536,34 €	37 329,78 €
	Caisse d'Epargne	1,45 %	17/07/2018	06/08/2033	500 000,00 €	33 246,11 €	4 769,93 €	38 016,04 €
	Crédit Agricole	1,90 %	05/12/2017	01/06/2037	1 000 000,00 €	48 323,01 €	12 245,12 €	60 568,13 €
	Caisse d'Epargne	1,51 %	01/09/2016	05/10/2036	700 000,00 €	8 602,76 €	1 551,27 €	10 154,03 €
						8 635,24 €	1 518,79 €	10 154,03 €
						8 667,84 €	1 486,19 €	10 154,03 €
						8 700,56 €	1 453,47 €	10 154,03 €
	Crédit Agricole	4,39 %	06/08/2013	21/06/2033	500 000,00 €	25 959,58 €	10 645,32 €	36 604,90 €
	Banque Populaire	5,02 %	18/02/2013	01/03/2028	700 000,00 €	58 302,32 €	9 228,48 €	67 530,80 €
	Caisse d'Epargne	3,47 %	06/12/2010	01/10/2030	1 200 000,00 €	70 511,12 €	13 112,67 €	83 623,79 €
			TOTAL			**646 838,16 €**	**217 512,88 €**	**864 351,04 €**

La structure de la dette est constituée d'**emprunts à taux fixe (13) auprès d'établissements bancaires**.

Les annuités d'emprunts sont à la hausse : 646 838,16 € en 2026 contre 532 185,78 € en 2025.

Les intérêts d'emprunts sont à la hausse : 217 512,88 € en 2026 contre 180 990,26 € en 2025.

37

DOB 2026 – Dette – Eau potable
Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Dette	BP 2023	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Encours de la dette en €	5 605 295,81	6 294 523,03	6 714 706,93	7 500 000,00
Epargne brute en €	707 062,00	964 441,20	1 336 696,61	1 494 587,12
Ratio de désendettement en année	**7,93**	**6,53**	**5,02**	**5,02**

Pour l'année 2026, l'encours de la dette est estimé à 7 500 000,00 €.

*Le **ratio de désendettement** correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.*

38

DOB 2026 – Dette – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

[illegible]

39

DOB 2025 – Dette – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Dette – Liste des emprunts

La structure de la dette est constituée d'**emprunts à taux fixe (au nombre de 23)** et **d'emprunt à taux révisable en fonction du taux de rémunération du Livret A (au nombre de 1) souscrits auprès d'établissements bancaires**.

Les annuités d'emprunts sont à la hausse : 832 357,90 € en 2026 contre 753 386,20 € en 2025.

Les intérêts d'emprunts sont à la hausse : 300 164,23 € en 2026 contre 255 943,33 € en 2025.

40

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 – Dette – Assainissement collectif
Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Dette	BP 2023	BP 2024	BP 2025	DOB 2026
Encours de la dette en €	7 836 844,46	7 675 680,05	8 844 405,54	9 800 000,00
Epargne brute en €	2 070 740,00	823 608,14	1 041 291,37	1 323 620,77
Ratio de désendettement en année	**3,78**	**9,32**	**8,49**	**7,40**

Pour l'année 2026, l'encours de la dette est estimé à 9 800 000,00 €.

*Le **ratio de désendettement** correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement collectif.*

41

DOB 2026 – Dette – Assa
Axes 4-5 : Dette – Ratio de désendettement

Il n'y a pas d'emprunt en cours pour ce service.

*Le **ratio de désendettement** correspond au nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement non collectif.*

42

Monsieur le **Directeur** finalise cette présentation des ROB en contextualisant nationalement et localement les enjeux liés aux thématiques eau potable et assainissement. La quantification financière de ces enjeux doit permettre de garantir et de répondre aux évolutions des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Pour les services publics d'eau potable et d'assainissement collectif, il s'agit d'une augmentation des recettes tout en optimisant au mieux les dépenses.

Pour le service public d'assainissement non collectif, il s'agit de maintenir le niveau des recettes tout en optimisant également les dépenses.

DOB 2026 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires
Eau potable

- Poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :
  - Adaptation des moyens financiers,
  - Maîtriser au mieux les dépenses.
- Prioriser la protection de la ressource en eau :
  - Programme Pluriannuel d'Investissement : renouvellement réseaux et branchements,
  - Prestation de services pour lancer des campagnes de recherche de fuites,
  - Mise en œuvre et en exploitation du forage de substitution de CADARSAC,
  - Déploiement de dispositifs de régulation de pression (réduction, modulation, …),
  - Diagnostic des forages,
  - Campagne de sensibilisation aux économies d'eau (Matériels hydro-économes, Communication, …).
- Veiller aux engagements de performance du délégataire :
  - Résorption des fuites visibles,
  - Recherche active de fuites avec une restitution mensuelle des résultats.

DOB 2026 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires
Assainissement collectif

- Poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :
  - Adaptation des moyens financiers,
  - Maîtriser au mieux les dépenses.
- Prioriser la garantie de la salubrité publique et la protection de l'environnement :
  - Programme Pluriannuel d'Investissement : réhabilitation des ouvrages, des équipements gravitaires et sous-vide,
  - Diagnostics permanents des systèmes de collecte et de traitement (IZON, SAINT GERMAIN DU PUCH, SAINT QUENTIN DE BARON et VAYRES),
  - Diagnostics périodiques des systèmes de collecte et de traitement (ARVEYRES, SAINT GERMAIN DU PUCH et SAINT QUENTIN DE BARON – GENISSAC, MOULON et NERIGEAN),
- Veiller aux engagements de performance du délégataire :
  - Assurer une parfaite exploitation des ouvrages,
  - Restitution régulière des problématiques identifiées.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

DOB 2026 - Contexte national et local – Impacts Budgétaires
Assainissement non collectif

- Poursuite de l'augmentation du coût de l'énergie et des différents matériaux de construction :
  - Adaptation des moyens financiers,
  - Maîtriser au mieux les dépenses.
- Prioriser la garantie de la salubrité publique et la protection de l'environnement :
  - Poursuivre les contrôles réglementaires,
  - Organiser le périmètre d'intervention du service en régie.
- Encadrer la prestation de service du contrôle des installations existantes :
  - Définir les modalités de mise en œuvre et le territoire concerné,
  - Veiller au respect des engagements du futur prestataire.

45

Monsieur le **Directeur** conclut en rappelant les axes développés dans les ROB 2026.

Délibérations n° AEP 006-2026, AC 005-2026 et ANC 002-2026
Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Les rapports présentés décrivent les objectifs chiffrés pour 2026, l'équilibre global budgétaire des projets de budget 2026, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

46

Monsieur le **Président** remercie Monsieur le Directeur pour cette présentation. Il souligne que les ratios d'endettement montrent une maîtrise financière qu'il est impératif de maintenir. Il propose d'ouvrir le débat.

Jean-Luc LAMAISON souhaite connaître les modifications apportées aux ROB entre les versions initiales et finales.

Monsieur le **Directeur** indique qu'il s'agissait de mauvais reports de montants concernant uniquement les besoins de financement.

Jean-Luc LAMAISON demande pourquoi les prévisions budgétaires 2025 ne correspondent pas aux bilans budgétaires des CFU 2025.

Monsieur le **Directeur** souligne que le Trésor Public a connu beaucoup de problèmes avec le logiciel Hélios sur les dernières semaines ce qui a retardé la validation des comptes 2025.

Jean-Luc LAMAISON indique que les volumes facturés 2025 doivent être connus.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Monsieur le **Directeur** répond que ces données sont transmises dans les RAD (Rapports Annuels du Délégataire) remis avant le 1er juin de l'année suivant l'exercice concerné.

Jean-Luc LAMAISON précise que les volumes facturés devraient être transmis préalablement pour permettre de débattre plus précisément sur les orientations budgétaires. Toutefois, l'élément fondamental reste la tarification de l'eau qui conditionne les équilibres budgétaires et les possibilités d'investissement.

Monsieur le **Président** souligne que le débat sur la tarification de l'eau aurait pu intervenir avant le DOB.

Jean-Luc LAMAISON complète en soulignant qu'il est primordial d'associer la tarification et les orientations budgétaires. Cette association n'a pas toujours été faite par le passé.

Monsieur le **Président** indique que la thématique de l'eau était moins prégnante au début de cette mandature.

Jean-Luc LAMAISON rétorque que la conscience du besoin de protection de la ressource a évolué en 6 ans.

AEP n°006/2026 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Décision :

Le rapport d'orientations budgétaires dresse tout d'abord l'état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2025 provisoire) :
- résultat provisoire en section d'exploitation avec un excédent de 370 092,78 €,
- résultat provisoire en section d'investissement avec un déficit de 772 673,01 € dont des restes à réaliser en dépenses pour 420 349,00 €.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2026, l'équilibre global budgétaire du projet de budget 2026, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,
Vu le rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires 2026,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d'orientations budgétaire Eau Potable pour l'année 2026.

AC n°005/2026 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Décision :

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Le rapport d'orientations budgétaires dresse tout d'abord l'état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2025 provisoire) :
- résultat provisoire en section d'exploitation avec un déficit de 53 614,18 €,
- résultat provisoire en section d'investissement avec un excédent de 57 059,16 € dont des restes à réaliser en dépenses pour 477 189,00 €.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2026, l'équilibre global budgétaire du projet de budget 2026, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,
Vu le rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires 2026,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d'orientations budgétaire Assainissement Collectif pour l'année 2026.

ANC n°002/2026 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Décision :

Le rapport d'orientations budgétaires dresse tout d'abord l'état de la situation financière provisoire du Syndicat (Exécution Budgétaire 2025 provisoire) :
- résultat provisoire en section d'exploitation avec un excédent de 8 395,38 €,
- résultat provisoire en section d'investissement avec un déficit de 2 763,87 € sans restes à réaliser.

Ce rapport décrit aussi les objectifs chiffrés pour 2026, l'équilibre global budgétaire du projet de budget 2026, les projets d'investissement à court et à moyen terme, les dépenses de fonctionnement notamment liées les effectifs, les recettes de fonctionnement, l'autofinancement et la dette.

Vu les articles modifiés L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du code général des collectivités territoriales relatifs au DOB,
Vu le rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires 2026,

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du débat sur la base d'un rapport et approuve le débat sur la base du rapport d'orientations budgétaire Assainissement Non Collectif pour l'année 2026.

Observation :

Stéphane NOUAUD rejoint l'Assemblée. Il participera aux votes des prochaines délibérations.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Tarifs 2026

Objet :

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la nécessité de faire évoluer les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif compte-tenu des perspectives de travaux et des orientations budgétaires débattues lors du dernier Comité Syndical.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Président** demande à Monsieur le **Directeur** de présenter les propositions d'évolution des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Monsieur le **Directeur** s'appuie sur les éléments présentés à l'issue du DOB 2026 et il précise que les évolutions proposées pour notre collectivité ont pris en compte l'impact sur les usagers ainsi que l'augmentation de recettes générée pour les services d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif mobilisable en fonctionnement et en investissement.

Monsieur le **Directeur** propose un recensement des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif de collectivités voisines et notamment celles présentes sur le territoire de l'Agglomération de Libourne. Ces structures couvrent des territoires sensiblement identiques en terme de population. Sur 4 ans, les tarifs ont évolué à la hausse pour :

- eau potable : + 18,7% à + 54,1%,
- assainissement collectif : - 8,9% à + 23,4%.

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Tarifs Eau Potable / Assainissement Collectif

COLLECTIVITE	SERVICE	MODE DE GESTION	POPULATION	ABONNES	ANNEE						
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ 4 ANS
					(€/m³)						%
SIAEPA REGION D'ARVEYRES	EAU POTABLE	REGIE INTERESSEE	26 496	11 976	2,09	2,09	2,17	2,34	2,48	2,56	18,7%
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	AFFERMAGE	16 748	7 512	3,97	4,03	4,01	3,78	3,83	3,96	-3,5%
SIEA DE L'EST DU LIBOURNAIS	EAU POTABLE	AFFERMAGE	23 020	11 944	2,20	2,25	2,57	2,68	2,93	3,05	38,6%
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	AFFERMAGE	11 862	6 231	4,03	4,17	4,74	4,77	4,44	3,67	-8,9%
SIEPA DU NORD LIBOURNAIS	EAU POTABLE	AFFERMAGE	19 379	8 135	1,88	1,90	1,95	2,05	2,15	2,44	29,8%
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	AFFERMAGE	5 362	2 567	3,11	3,17	3,22	3,37	3,23		3,9%
SIAEPA DES VALLEES DE L'ISLE ET DE LA DRONNE	EAU POTABLE	REGIE DIRECTE	13 915	7 144	2,07	2,07	2,37	2,93	3,13	3,19	54,1%
	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	REGIE DIRECTE	4 477	2 302	3,63	3,63	4,26	4,08	4,26	4,48	23,4%

Monsieur le **Directeur** rappelle les évolutions tarifaires liées au Plan d'actions – Economie d'eau 2023-2032 voté par le Comité Syndical le 18 août 2025.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

- **Evolution tarifaire**

Le plan d'actions économies d'eau présenté nécessite de mobiliser d'importants moyens financiers afin de réaliser l'ensemble des investissements.

Les actions n°2 à 7 sont en partie financées ou préfinancées sur les exercices 2023 à 2025. L'action n°1 – Programme Pluriannuel d'investissement doit être financée par l'évolution du prix de l'eau potable, le recours à l'emprunt et la sollicitation de subventions auprès de nos partenaires financiers.

Le financement priorisé pour réaliser cette action est le recours à l'emprunt pour les 2/3 des investissements à engager soit :

ANNEE	LINEAIRE	COÛT DES TRAVAUX	EMPRUNT	ANNUITE SUPPLEMENTAIRE
2023	3 901	1 025 420 €	1 200 000 €	
2024	5 370	1 231 640 €	1 000 000 €	
2025	5 362	1 983 370 €	1 500 000 €	
2026	9 550	2 908 220 €	2 000 000 €	144 000 €
2027	12 471	5 467 560 €	4 000 000 €	429 562 €
2028	6 777	2 209 150 €	2 000 000 €	574 562 €
2029	7 970	4 038 400 €	2 000 000 €	717 562 €
2030	19 287	6 804 290 €	4 000 000 €	1 003 123 €
2031	16 689	3 179 245 €	1 200 000 €	1 091 123 €
2032	15 276	3 095 530 €	1 200 000 €	1 177 123 €
TOTAL	**102 653 ML**	**31 942 825 €**	**20 100 000 €**	

48

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

- **Evolution tarifaire**

PART VARIABLE COLLECTIVITE	RECETTES	DEPENSES	TRAVAUX
2026 2,05 € (+24,24%)	5 778 339 €	5 472 220 €	2 908 220 €
2027 2,50 € (+21,95%)	7 928 335 €	8 327 122 €	5 467 560 €
2028 2,75 € (+10,00%)	6 313 438 €	5 322 498 €	2 209 150 €
2029 3,00 € (+9,09%)	6 705 862 €	5 848 021 €	4 038 400 €
2030 3,25 € (+8,33%)	9 605 715 €	9 042 572 €	6 804 290 €
2031 3,25 € (+0,00%)	7 155 622 €	5 727 225 €	3 179 245 €
2032 3,25 € (+0,00%)	7 206 028 €	4 864 256 €	3 095 530 €

49

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

- **Evolution tarifaire**

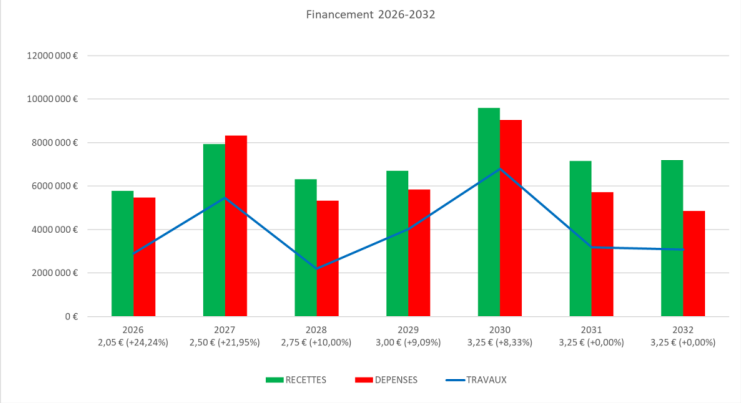

50

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

- **Evolution tarifaire**

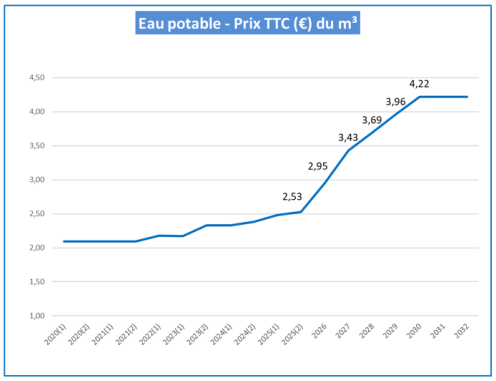

Cette projection n'intègre pas les évolutions des redevances et des taxes impactant la facture d'EAU.

51

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Plan d'actions – Economies d'eau 2023/2032

- **Evolution tarifaire**

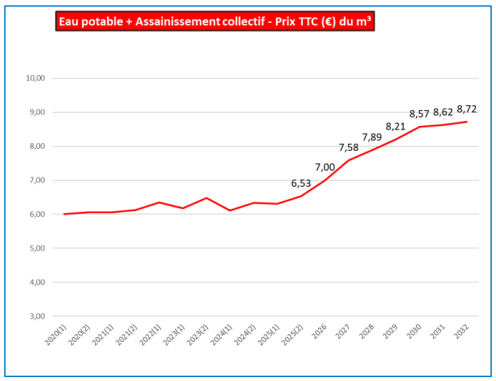

Cette projection n'intègre pas les évolutions des redevances et des taxes impactant la facture d'EAU.
Une hypothèse d'augmentation de 0,15 €/m³ pour 2 ans a été posée sur la part ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

52

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Monsieur le **Directeur** insiste sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement à engager sur l'exercice à venir afin de répondre au mieux aux enjeux présentés dans les DOB 2026. Les montants prévisionnels des emprunts nécessaires sont également mentionnés.

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Tarifs 2026

- ↗ **Eau potable et Assainissement collectif**
  - PPI - renouvellement des réseaux d'eau potable et mise en œuvre du forage de substitution de CADARSAC (Emprunt minimal : 2,5 M€)
  - Réhabilitation, redimensionnement et sécurisation des réseaux d'eaux usées avec une priorisation sur le système sous vide et les unités de traitement (Emprunt minimal : 2 M€)
  - Transfert de dépenses (charges de personnel) du budget eau potable vers l'assainissement collectif (140 000 €)

- **DOB 2026 : Eau potable + 0,40 €/m³ et Assainissement collectif + 0,05 €/m³**

Tarifs		1er mai 2025 (€)	1er avril 2026 (€)	Δ Facture 120 m² (€ TTC)	Prix du m³ (€ TTC)	
Eau potable	Part fixe	30,00	30,00	+ 55,83	3,00	+ 6,85%
	Part variable	1,65	2,05			
Assainissement collectif	Part fixe	30,00	30,00	+ 1,78	4,01	
	Part variable	1,10	1,15			

La **proposition formulée** intégre :
- une augmentation de 0,40 €/m³ de la part consommation en eau potable,
- une augmentation de 0,05 €/m³ de la part consommation en assainissement collectif,
- pas d'évolution de l'assainissement non collectif.

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Tarifs 2026

Eau potable = et ↗ (+ 0,40 €/m³), Assainissement collectif = et ↗ (+ 0,05 €/m³) et Assainissement non collectif =

1er avril 2026	Eau potable	Assainissement collectif	Assainissement non collectif	Eau potable + Assainissement collectif	Eau potable + Assainissement non collectif
Prime Fixe en HT (abonnement)	30,00 € = *(2025 : 30,00 €)*	30,00 € = *(2025 : 30,00 €)*	20,45 € = *(2025 : 20,45 €)*		
Consommation en HT (part proportionnelle)	2,05 € ↗ *(2025 : 1,65 €)*	1,15 € ↗ *(2025 : 1,10 €)*			
Facture 120 m³ en TTC	**359,67 €** *(2025 : 303,84 €)*	**481,23 €** *(2025 : 479,45 €)*	**22,50 €** *(2025 : 22,50 €)*	**840,90 €** *(2025 : 783,29 €)*	**382,17 €** *(2025 : 326,34 €)*
Prix TTC du m³ d'eau	**3,00 €** *(2025 : 2,53 €)*	**4,01 €** *(2025 : 4,00 €)*	**0,19 €** *(2025 : 0,19 €)*	**7,01 €** *(2025 : 6,53 €)*	**3,18 €** *(2025 : 2,72 €)*
Evolution usager	+ 55,83 €	+ 1,78 €	- €	**+ 57,61 €**	**+ 55,83 €**
Evolution collectivité	+ 520 000 €	+ 35 000 €	- €		

Dans cette **proposition**, l'**usager** voit sa facture évoluer de la manière suivante :

- eau potable : augmentation de **55,83 €** également impactée par l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau,
- assainissement collectif : augmentation de **1,78 €** également impactées par l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau,
- assainissement non collectif : pas d'évolution.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Ainsi pour l'**usager**, selon sa situation vis-à-vis de l'assainissement, sa facture d'eau de 120 m³ évoluerait de la manière suivante :
- usager/assainissement collectif : **840,90 €** soit une augmentation de **57,61 € (+6,85%)**,
- usager/assainissement non collectif : **382,17 €** soit une augmentation de **55,83 € (+14,61%)**.

La **collectivité** voit ses recettes évoluer de la manière suivante (avec des volumes facturés constants) :
- eau potable : augmentation de **520 000 € (+17,15%)**,
- assainissement collectif : augmentation de **35 000 € (+ 3,37%)**.

Monsieur le **Directeur** présente les effets de ces propositions sur la facture d'eau en précisant les pondérations entre les parties eau potable, assainissement collectif (collectivité / délégataire) et assainissement non collectif :
- La partie eau potable augmenterait en proportion de 35% en 2025 à 39% en 2026,
- La partie assainissement collectif – part collectivité diminuerait en proportion de 25% en 2025 à 24% en 2026,
- La partie assainissement collectif – part exploitant diminuerait en proportion de 40% en 2025 à 37% en 2026.

Délibérations n° AEP 007-2026 et AC 006-2026
Tarifs Eau Potable/Assainissement Collectif

Rééquilibrer la facture d'eau entre « Eau potable » et « Assainissement collectif »

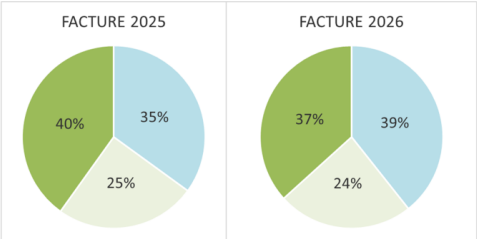

EAU POTABLE - COLLECTIVITE	MONTANT HT (€)	228,00	MONTANT HT (€)	276,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COLLECTIVITE	MONTANT HT (€)	162,00	MONTANT HT (€)	168,00
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXPLOITANT	MONTANT HT (€)	261,26	MONTANT HT (€)	257,60
	783,29 € TTC		**840,90 € TTC**	

↘ de la part exploitant (DSP 2024-2027)
↗ de la part collectivité pour financer les investissements (+ 0,05 €/m³)
↗ de la part collectivité pour financer les investissements (+0,40 €/m³)

Monsieur le **Directeur** présente un comparatif entre le prix de l'eau potable et le prix de l'eau en bouteille.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

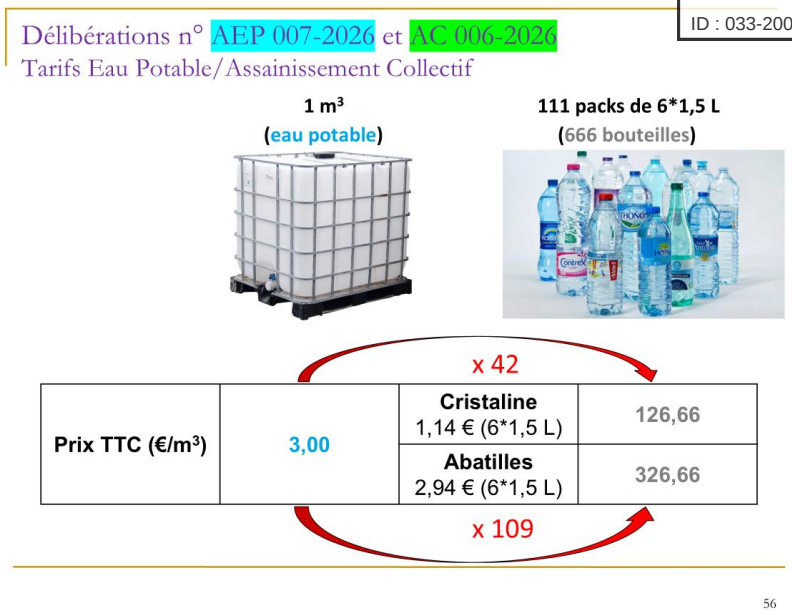

Monsieur le **Directeur** présente un comparatif entre le prix de l'eau potable assainie et le prix de l'eau en bouteille.

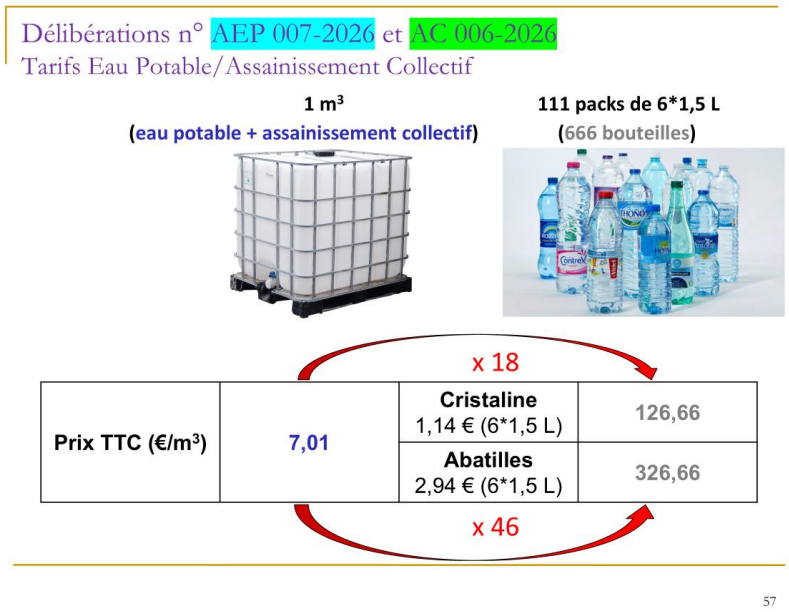

Jean-Luc LAMAISON souligne la pertinence de ces comparaisons qui met en relief la différence de coût très importante entre l'eau d'adduction et l'eau en bouteille. Il rappelle que l'évolution tarifaire de 2025 a été trop faible et que l'acceptation de l'augmentation importante de 2026 peut se justifier par ce type d'information. Il indique également que la pollution des plastiques liée à l'usage des bouteille est impactante et que l'eau de notre territoire a 10 000 ans avec une excellente qualité.

Monsieur le **Directeur** indique que le nouveau délégataire du SIEA de l'Est du Libournais a mis en place dans son lieu d'accueil des packs d'eau en bouteilles représentant 1 m³.

Monsieur le **Président** insiste sur la nécessité d'augmenter le tarif de l'eau compte-tenu des enjeux liés à la ressource.

Thierry DUBREUIL souhaite que cette information d'évolution tarifaire soit largement diffusée pour répondre aux remarques et aux interrogations.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Claude NOMPEIX rappelle que les volumes consommés par habitant ont tendance à baisser. Il indique que l'assujettissement à l'assainissement collectif engendre souvent une baisse des consommations pour compenser l'évolution de la tarification.

Eve RIBES souligne que les augmentations tarifaires doivent aussi compenser ces baisses de consommation.

Jean-Luc LAMAISON indique que ces augmentations doivent se poursuivre sur la prochaine mandature et qu'il est nécessaire de réfléchir à une tarification sociale de l'eau. L'objectif est d'augmenter le tarif de l'eau pour arrêter les gaspillages tout en tenant compte des disparités sociales.

Pierrick BALLESTER souligne qu'une facture de 900 € représente un mois de retraite pour une partie de la population.

AEP n°007/2026 – Tarif de l'Eau Potable

Discussions et interventions :

Monsieur le **Président** rappelle la proposition d'évolution du tarif de l'eau potable.

Délibération n° AEP 007-2026
Tarifs de l'eau potable au 1er avril 2026

- **PROPOSITION :**

Tarifs actuels (1er mai 2025)		1er avril 2026
Prime Fixe en HT (abonnement)	30,00 €	30,00 €
Consommation en HT (part proportionnelle)	1,65 €	2,05 €

Décision :

Le Président propose aux délégués de fixer le prix de l'**eau potable** à compter du 1er avril 2026, compte tenu des résultats d'exploitation de l'exercice 2025 et des perspectives d'investissement pour les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe les tarifs comme ci-après, à compter du **1er avril 2026** :

- **PRIME SYNDICALE : ..... 30,00 €**
- **PRIX DU M3 : ..... 2,05 €**

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents les tarifs de l'eau potable appliqués à compter du 1er avril 2026.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

AC n°006/2026 – Tarif de l'Assainissement Collectif

Discussions et interventions :

Monsieur le **Président** rappelle la proposition d'évolution du tarif de l'assainissement collectif.

Délibération n° AC 006-2026
Tarifs de l'assainissement collectif au 1er avril 2026

- PROPOSITION :

Tarifs actuels (1er mai 2025)		1er avril 2026
Prime Fixe en HT (abonnement)	30,00 €	30,00 €
Consommation en HT (part proportionnelle)	1,10 €	1,15 €

Décision :

Le Président propose aux délégués de fixer le prix de l'**assainissement collectif** à compter du 1er avril 2026, compte tenu des résultats d'exploitation de l'exercice 2025 et des perspectives d'investissement pour les prochaines années.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical fixe les tarifs comme ci-après, à compter du **1er avril 2026** :

- **PRIME SYNDICALE : ..... 30,00 €**
- **PRIX DU M3 : ..... 1,15 €**

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 23

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité des présents les tarifs de l'assainissement collectif appliqués à compter du 1er avril 2026.

Observation :

Jean-Luc LAMAISON quitte l'Assemblée.

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Actualités
-
Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Informations : Travaux à réceptionner – Eau potable

- **Lieu-dit Vallée – ESPIET :**

✓ **Renouvellement de canalisation d'eau potable sur 270 ml** par l'entreprise **CANASOUT :**

✓ Réception prochaine

60

Informations : Travaux à réceptionner – Eau potable

- **Avenues du Maréchal Leclerc et Léo Drouyn, Route de la Fosse du Moulin, Rues des Gabauds, de la Grave et de la Galerie – IZON :**

✓ **Renouvellement et déplacement de canalisations d'eau potable sur 2100 ml** par le groupement d'entreprises **GMTP / EIFFAGE Route S-O :**

✓ Réception prochaine

61

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 033-200099851-20260427-AEPPV02_2026-AU

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Didier CAZENAVE souligne que la réception des travaux sur ESPIET du vendredi 27 février sera partielle sans la partie réfection de voirie.

Monsieur le **Directeur** répond que cette réception partielle permet de remettre à l'exploitant ces nouveaux équipements et ainsi faciliter les interventions éventuelles.

Monsieur le **Président** souligne qu'il peut être pertinent de laisser se tasser les tranchées avant la réfection définitive.

Bernard MERCIER-LACHAPELLE espère que des actions vont être entreprises pour résoudre les dysfonctionnement du sous-vide sur VAYRES par temps de pluie et notamment au Clos de Ségransan.

Monsieur le **Directeur** répond que cette problématique a été identifiée et des investigations complémentaires vont permettre d'identifier l'origine des problématiques. Il souligne que la grande majorité des lotissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée présentent des malfaçons (vieillissement prématuré, …) impactant les réseaux de collecte positionnés en aval. Il confirme que des travaux de sécurisation (renforcement, redimensionnement, étanchéification, …) seront engagés très prochainement. Il conclut en indiquant que SUEZ fait des retours quotidiens sur les sites et les fréquences d'intervention.

Bernard MERCIER-LACHAPELLE relaie la détresse de l'une des propriétaires face à cette situation.

Monsieur le **Directeur** répond qu'il faut être transparent vis-à-vis des enjeux et des moyens à engager pour rassurer au mieux les usagers sur la volonté commune des acteurs (Syndicat, Mairie et Délégataire) de résoudre ces problématiques.

Thierry DUBREUIL demande si la mise en demeure de SUEZ sur la crise du sous-vide de 2023-2024-2025 a eu une suite.

Monsieur le **Directeur** indique que le courrier de réponse produit avec l'aide du Cabinet d'Avocats a été transmise à SUEZ mais sans réponse à ce jour.

Monsieur le **Président** précise que le prochain Comité Syndical se déroulera après les élections municipales de mars 2026.

Monsieur le **Président** remercie les membres présents et les invite à partager un moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

Le Secrétaire de séance,	Le Président,
Renaud CHALENGEAS	Bernard GUILHEM